

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 5942

présenté par
Mme Obono

ARTICLE 2

Supprimer l'alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

"Tout le long de cette année-là, ils travaillèrent encore plus dur que l'année précédente. Achever le moulin en temps voulu avec des murs deux fois plus épais qu'auparavant, tout en menant de pair les travaux coutumiers, c'était un labeur écrasant. Certains jours, les animaux avaient l'impression de trimer plus longtemps qu'à l'époque de Jones, sans en être, mieux nourris. Le dimanche matin, Brille-Babil, tenant un long ruban de papier dans sa petite patte, leur lisait des colonnes de chiffres. Il en résultait une augmentation marquée dans chaque catégorie de production : deux cents, trois cents ou cinq cents pour cent suivant les cas. Les animaux ne voyaient pas de raison de ne pas prêter foi à ces statistiques, d'autant moins de raison qu'ils ne se rappelaient plus bien ce qu'il en avait été avant le soulèvement. Malgré tout, il y avait des moments où moins de chiffres et plus à manger leur serait mieux allé." Georges Orwell, La ferme des animaux, 1945.

Nous l'avons déjà signalé, nous nous opposons à ce que le système de retraites soit considéré comme une "un ensemble de règles de calcul" produits et exécutés par des bureaucrates. Car cela amènerait à priver les travailleurs de toute souveraineté sur le pilotage des retraites. Celui ou celle qui sera en charge de produire les chiffres, dont dépendraient des paramétrages définis de façon obscure, pourra à loisir décider de l'âge de départ, du montant des pensions, parce que nous aurons voté cette phrase. Terrible. "le système de retraites universel est un ensemble de règles de calcul". Comme la majorité des Français-es, nous nous opposons totalement à l'ensemble de ce projet de loi et demandons le retrait de l'ensemble de ses dispositions, même celles qui auraient pour fonction de limiter les dégâts d'un texte dévastateur.